

Papeete, le 21/06/2021

Objet : Adaptation du dispositif de financement des Fonds Spéciaux

Chers adhérents,

Les partenaires sociaux représentés par le Conseil d'Administration du Fonds Paritaire de Gestion souhaitent accompagner les entreprises et salariés dans la relance de leur activité.

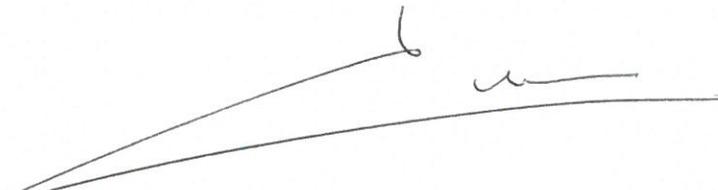
A cet effet, un plan d'action de reprise d'activité post COVID a été validé le 07 juillet 2020. Ce dispositif permet d'accompagner les entreprises du privé sur des fonds spéciaux à hauteur de 140 millions de francs sur des actions de formation transversales et d'acculturation au numérique.

Ainsi afin d'accompagner le maximum d'entreprises, une enveloppe d'un montant maximum de 1 million de francs par entreprise est mise à disposition des entreprises de 1 à 50 salariés. A travers cet accompagnement, les partenaires sociaux souhaitent permettre d'une part le maintien des salariés en poste au sein de leurs entreprises, mais également la poursuite de leur professionnalisation sur leurs emplois.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter l'accueil du Fonds Paritaire de Gestion au 40 42 71 00 ou à adresser votre demande à contact@fondsparitaire.pf. Toute l'équipe du Fonds Paritaire de Gestion se tient à votre disposition.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Monsieur Christophe PLEE



Président du Fonds Paritaire de
Gestion